

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 3

**Vorwort:** Un danger dans notre armée de milice!  
**Autor:** Weck, Hervé de

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ERSCHLOSSEN EMDDOK  
MF 467 V1850

## Sommaire

RMS/Mars 1997

Pages

### Editorial

Un danger dans notre armée de milice

3

### Politique de défense

Essai hors jeu  
Div E.P. Dénéréaz

6

### Actualité

Le Corps des gardes-frontière  
Col J. Strahm

10

Rapport 1997 de la div camp 2

15

Cours sur le droit des conflits armés  
M.-M. Greub

17

### Instruction

Formation militaire d'un manager (1)  
Col P.G. Altermath

19

### Armées étrangères

La morsure du « Cobra »  
G. Rivet

25

### RMS-Défense Vaud

I-IV

### Renseignement

C<sup>4</sup> I, la fusion des données

28

### Armement

Le système Land Warrior  
Cap S. Curtenaz

32

### Nouvelles brèves

35

### Histoire

Le soutien (2)  
Cap P. Zen Ruffinen

39

### Compte rendu

« Il faut encore avaler la Suisse ! »  
Lt-col J.-J. Rapin

44

### Revue des revues

Cap F. Schmutz

45

# Un danger dans notre armée de milice !

Au début des années 1960, certains officiers généraux suisses, commandants de Grandes Unités, beaucoup de commandants de régiment, qui voulaient que notre armée de milice soit un instrument apte à faire la guerre contre des envahisseurs venus de l'Est, intervenaient avec une grande énergie, tenant des propos qui n'avaient rien de commun avec la langue de bois. Durs avec les autres comme avec eux-mêmes, ils manifestaient de grandes exigences, inspiraient une « sainte crainte », voire la panique, chez les cadres comme chez les soldats, quand ils apparaissaient à la troupe. Les participants aux exercices et aux manœuvres – petites, moyennes ou grandes – courraient le risque d'être « descendus en flamme », autant sur le terrain que lors de la critique. Ces méthodes, aujourd'hui, ne manquent pas d'étonner. Pourtant, pas de réactions viscérales et simplistes, il faut situer cette façon de faire dans le contexte de l'époque !

On ne saurait donner tort à ces chefs, car ils avaient une vision claire des nécessités de l'instruction et des objectifs que leurs subordonnés devaient atteindre. Il leur appartenait de mettre en place l'Armée 61 ! La justesse de leur vision de la menace, la découverte des

plans du Pacte de Varsovie, après l'implosion de l'Union soviétique, l'a confirmée avec éclat. De telles méthodes, on les retrouvait d'ailleurs dans les écoles et les entreprises civiles.

A la même époque, certains états-majors d'élite et de landwehr ressemblaient à des « sociétés d'admiration mutuelle », selon l'expression du commandant de corps Pittet. Choisis dans une région donnée, ces officiers, dont les sensibilités politiques reflétaient le rapport des forces entre les partis bourgeois du secteur, se retrouvaient à l'armée, un peu comme dans leur club de service. Les compétences et l'ardeur au travail passaient parfois au second plan. C'est un danger qui menace toujours une armée de milice... Quant à la troupe, elle était formée comme ailleurs de bons et braves citoyens-soldats, prêts à remplir leur devoir.

Aujourd'hui, la société suisse a profondément changé, comme les rapports entre supérieurs et subordonné, dans la vie civile et militaire. On ne peut plus faire une critique à l'université, dans l'entreprise ou à l'armée comme on la faisait il y a une trentaine d'années. Faut-il, pour autant, prétendre par principe que « tout va pour le mieux

dans le meilleur des mondes possibles » ?

Est-il réaliste de proclamer qu'après un seul cours de répétition, une formation maîtrise un nouveau système d'arme et qu'elle est apte à l'engagement ? Sans mettre en doute les compétences et le travail des citoyens-soldats, ne faudrait-il pas souligner les lacunes qui subsistent ? « Ne nous leurrons pas, disait le divisionnaire Frédéric Greub lors du dernier rapport de la Division de campagne 2, dans une armée de milice il faut des années pour que de nouveaux matériels soient maîtrisés. Ce n'est, en définitive, que lorsque la jeune génération, instruite à l'école de recrues, sera majoritaire dans les unités que ce matériel sera vraiment opérationnel. »

La réforme « Armée 95 », la plus importante depuis 1874, implique de profonds changements dans le domaine de l'engagement. Si le travail du fantassin et de l'équipage de char, la technique de combat de l'unité blindée ou mécanisée n'ont pas changé par rapport à

l'Armée 61, il n'en va pas de même pour la doctrine d'engagement de la brigade blindée. Il semble impossible que les états-majors de cette Grande Unité opérative maîtrisent les missions qui pourraient leur être confiées après un cours de répétition, un cours technique/tactique et un exercice de rodage, d'autant plus que les simulateurs de conduite prévus pour l'instruction tactique ne sont pas encore prêts... Il s'agit de le dire clairement jusqu'aux échelons les plus bas, sans pour autant décourager.

Il en va de même dans les régiments territoriaux dont les missions apparaissent bien différentes de celles de feu les arrondissements territoriaux. Les fusiliers et les grenadiers territoriaux doivent maîtriser de nouvelles techniques de garde et d'intervention, qui requièrent de leur part une grande maîtrise de soi et une indispensable faculté de jugement, sans qu'ils puissent forcément compter sur la présence d'un supérieur. Ces soldats en ont sans doute les capacités, mais il leur

faut du temps et beaucoup d'entraînement pour assimiler ces nouveautés. Aussi sursaute-on quand un commandant de régiment territorial annonce officiellement que sa formation est opérationnelle, alors que la plupart de ses hommes, qui n'ont pas été formés à l'école de recrues, ont suivi une semaine de recyclage, lors de leur premier cours dans le cadre d'Armée 95...

Aujourd'hui comme hier, parlons clair à nos subordonnés militaires, tout en les traitant comme des adultes et des citoyens responsables. Il n'a y a pas de législation concernant le « langage militairement correct », venue des Etats-Unis ou d'ailleurs. Il ne faudrait pas que nos troupes ressemblent à une « garde nationale », que ses chefs se mettent à croire tous les problèmes résolus et qu'on « est les meilleurs » : c'est un danger inhérent à notre système de milice, une sorte de constante qui existait déjà dans l'ancienne Confédération.

**Colonel Hervé de Weck**